

**PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 4 juillet 2017**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 4 juillet 2017 à 20h00 au centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

**SONT PRÉSENTS :**

Le maire Alain Jobin

**LES CONSEILLERS**

Steve Maurice  
Yves Guérette  
Marcel Riendeau  
Jean-Sébastien Savaria

**ABSENCES MOTIVÉES**

Dominique Lussier  
Marcel Therrien

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière

**SÉANCE D'INFORMATION**

Les gens pouvaient se faire entendre relativement à des demandes de dérogations mineures, avant la séance du conseil de 19h30 à 20h00.

Demandes de dérogations mineures

- 607 rang Saint-Amable
- 265 rang Michaudville

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance.

**Résolution numéro 152-07-2017**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de M. Yves Guérette  
Appuyée par M. Steve Maurice  
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**Résolution numéro 153-07-2017**

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
6 JUIN 2017**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2017

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Marcel Riendeau  
Appuyée par M. Steve Maurice  
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2017 avec les corrections au point 11.7 et d'en autoriser les signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

#### 5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

5.1	26 mai 2017	Lettre de remerciement – La fondation La clé sur la porte inc.
5.2	05 juin 2017	Municipalités participantes à la vaccination antigrippale en milieu rural
5.3	06 juin 2017	Écocentres de Saint-Hyacinthe et Acton Vale
5.4	12 juin 2017	Soutien au projet de loi C-203
5.5	15 juin 2017	Adoption du projet de loi 122
5.6	20 juin 2017	Prenez le large grâce aux Découvertes maskoutaines!
5.7	21 juin 2017	Découvertes maskoutaines
5.8	26 juin 2017	Un Régional aux couleurs de l'été!

#### 6. ADMINISTRATION ET FINANCES

##### Résolution numéro 154-07-2017

##### 6.1 ADOPTER LES COMPTES

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer de mai au 29 juin 2017 avec les faits saillants suivants :

##### Salaires nets :

Élus	2 306.14 \$
Administration	7 329.86 \$
Contractuel	487.50 \$

##### Dépense :

Administration	12 235.17 \$
Incendie	13 424.41 \$
Transport (voirie)	56 387.88 \$

##### Hygiène du milieu

Hygiène du milieu et (Traitement des eaux)	22 434.37 \$
Hygiène du milieu et eaux usées	2 668.62 \$

**Aménagement urbanisme** 156.86 \$

##### Loisir et Culture

Loisir et parc	3 343.80 \$
Bibliothèque	24 306.31 \$

**Total :** 145 080.92 \$

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition M. Steve Maurice  
Appuyée par M. Marcel Riendeau  
IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;  
D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumis.

Cette liste de comptes peut être consultée sur demande à la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat, qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

(s) Sylvie Gosselin

Sylvie Gosselin, MBA - Directrice générale et secrétaire-trésorière

#### **Résolution numéro 155-07-2017**

### **6.2 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL – MISE À JOUR**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT que l'année 2017 est une année électorale et qu'il faut changer des dates au calendrier des séances afin d'être conforme avec la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. Steve Maurice  
Appuyée par M. Jean-Sébastien Savaria  
IL EST RÉSOLU :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront au Centre multifonctionnel situé au 233 rang de Michaudville, 20h00.

#### **Calendrier 2017 :**

10 janvier  
7 février  
7 mars  
11 avril  
2 mai  
6 juin  
4 juillet  
15 août  
5 septembre  
3 octobre  
**7 novembre changé pour le 13 novembre**  
5 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **Résolution numéro 156-07-2017**

### **6.3 RENOUELEMENT DU NOM DE DOMAINE ET L'ABONNEMENT AUX SERVICES DE VOTRESITE.CA**

CONSIDÉRANT que l'abonnement arrivé à l'échéance le 24 août 2017;

CONSIDÉRANT qu'il faut effectuer le paiement 10 jours avant l'échéance;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par M. Marcel Riendeau  
IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER au renouvellement du nom de domaine et à l'abonnement aux services de Votresite.ca. D'autoriser le montant de 300.54 taxes incluses à remettre à Votresite.ca.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**6.4 ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL LORS D'UNE ÉLECTION OU D'UN RÉFÉRENDUM MUNICIPAL**

Point reporté à une séance ultérieure.

**Résolution numéro 157-07-2017**  
**6.5 COLLOQUE DE ZONE MONTÉRÉGIE EST - INSCRIPTION – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

CONSIDÉRANT que chaque année, les membres de chaque zone sont invités à participer à leur colloque de zone, un événement de réseautage et d'information organisé par l'exécutif de zone;

CONSIDÉRANT que les colloques permettent aux participants de parfaire leurs connaissances et d'échanger sur leurs réalités économiques, politiques et juridiques;

CONSIDÉRANT que la directrice générale fait partie du conseil d'administration de la zone Montérégie-Est ;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par M. Marcel Riendeau  
IL EST RÉSOLU

Que Madame Sylvie Gosselin Directrice générale soit autorisée à participer au colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra le jeudi, 24 août prochain l'endroit : Hôtel Les Trois Tilleuls.

Que les frais d'inscription au montant de 150,00 \$ taxes incluses soient acquittés, montant disponible au poste budgétaire 0213000454 « Services de formation ».

Que les frais de kilométrage soient remboursés selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**6.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MRC DES MASKOUTAINS - AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR POUR L'ACCÈS AUX PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA BIBLIOTHÈQUE**

Point reporté à une séance ultérieure.

**6.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MRC DES MASKOUTAINS PARC-ÉCOLE ET LOISIRS**

Point reporté à une séance ultérieure.

**Résolution numéro 158-07-2017**  
**6.8 AMÉNAGEMENT DE PORTES ET ENTRÉES POUR ACCÈS AUX PERSONNES HANDICAPÉES À LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT que suite à l'installation de rampe, on doit adapter l'embrasure de la porte.

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M Steve Maurice  
Appuyée par M. Jean-Sébastien Savaria  
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER les travaux jusqu'à un maximum de 5000 \$

DE l'inclure dans la subvention PIQM-MADA comme imprévue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7.1 RAPPORT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS**

Le conseiller Steve Maurice donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

#### **Résolution 159-07-2017**

### **7.2 POLITIQUE DE FACTURATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS**

CONSIDÉRANT qu'il y a imbroglie sur la facturation de la Régie;

CONSIDÉRANT qu'une régie intermunicipale n'a pas la compétence légale de décider des politiques et/ou règlements de tarification sans l'autorisation de ses municipalités membres;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par M. Marcel Riendeau  
IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER à la Régie intermunicipale de protection du Nord des Maskoutains de revoir leur politique de facturation, et de soumettre aux municipalités membres leur politique et/ou règlement de facturation pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **Résolution 160-07-2017**

### **7.3 AJOUT D'EPIPENS AVEC LE DÉFIBRILLATEUR SITUÉ À LA COOP COMAX À SAINT-BARNABÉ-SUD**

CONSIDÉRANT qu'un défibrillateur est disponible à la Coop Comax;

CONSIDÉRANT la résolution 17-06-75 de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains nous demandant l'autorisation de mettre 1 EpiPen adulte et 1 EpiPen enfant à la disponibilité des citoyens dans le boîtier contenant un défibrillateur;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M Steve Maurice  
Appuyée par M. Jean-Sébastien Savaria  
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains à mettre 1 EpiPen adulte et 1 EpiPen enfant à la disponibilité des citoyens dans le boîtier contenant un défibrillateur à la Coop Comax.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### **7.4 DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017 DE LA SURETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DES MASKOUTAINS**

La directrice générale dépose le rapport en rubrique.

### **7.5 DÉPÔT DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE - MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – RAPPORT DE L'AN 5 ET SOMMAIRE**

La directrice générale dépose le rapport en rubrique.

**Résolution 161-07-2017**

**7.6 PROCURATION – TRANSFERT DES VÉHICULES À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS**

CONSIDÉRANT l'article 17 de l'entente intermunicipale pour la fourniture de service de protection incendie pour la création d'une constitution d'une régie intermunicipale, spécifiant que chaque municipalité membre s'engage à transférer tous les équipements roulants qu'elle possède à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains (Régie)

CONSIDÉRANT que la Régie a en mains tous les formulaires nécessaires pour procéder au transfert;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M Marcel Riendeau  
Appuyée par M. Jean-Sébastien Savaria  
IL EST RÉSOLU

Que le conseil autorise madame Nathaly Gosselin, secrétaire-trésorière de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, les documents nécessaires pour le transfert et la vente des camions suivants :

Freighliner, modèle FM2, année 2006, # série 1FVACUDC06HV69895  
Ford, modèle F-250 XL, année 2013, # série 1FT7W2B66DEB48575  
Kenworth, modèle T300, année 2006, # série 2NKMLZ9X66M992331

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**8. TRANSPORT ROUTIER**

**8.1 RAPPORT DES SERVICES PUBLICS**

La directrice générale dépose le rapport des services publics de Saint-Barnabé-Sud.

**Résolution numéro 162-07-2017**

**8.1.1 AJUSTEMENT DES HEURES TRAVAILLÉES DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

Sur la proposition de M Steve Maurice  
Appuyée par M. Jean-Sébastien Savaria  
IL EST RÉSOLU

Qu'afin de réduire sa banque d'heure, l'inspecteur municipal sera payé sur une base de 40 heures et qu'après cela il sera payé pour les heures réelles travaillées.

Au besoin, faire les transferts nécessaires de compte entre les postes « administration » et « voirie » afin d'avoir les crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Résolution 163-07-2017**

**8.2 3<sup>e</sup> PROGRAMMATION TECQ 2014-2018**

Sur la proposition de M. Yves Guérette  
Appuyée par M. Steve Maurice  
IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER au service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains des estimations pour les travaux suivants afin de préparer le budget triennal et notre 3<sup>e</sup> programmation de la TECQ 2014-2018 :

- Rang Basse Double : Surfaçage
- Chemin Saint-Barnabé : Asphaltage pour la partie de Saint-Barnabé-Sud

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Résolution 164-07-2017**

**8.3 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ) – RÉPARATION D'UN TROU D'HOMME RANG SAINT-AMABLE**

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'une directive de changement aux travaux d'assainissement des eaux de 2015, le consultant du projet avait proposé au MTQ plusieurs réparations au réseau pluvial existant, dont celle de remplacer le cadre et couvercle existant du regard pluvial existant situé face au 448, rang Saint-Amable par un cadre et couvercle ajustable, mais que cette solution n'avait pas été retenue par le MTQ;

CONSIDÉRANT que ce regard pluvial existant est maintenant jugé dangereux par la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud est prête à défrayer l'excavation et les coûts pour un signaleur;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M Yves Guérette  
Appuyée par M. Marcel Riendeau  
IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER le partage des coûts à la direction de la Montérégie à M. Alain Marc Dubé, et de mettre en Cc Mme Judith Boyer, coordonnatrice du module des Relations avec le milieu (RAM) de la Direction de la Montérégie.

D'analyser la demande et de faire les travaux avant le mois de novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Résolution 165-07-2017**

**8.4 ACHAT DE SIGNALISATION**

Sur la proposition de M Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par M. Marcel Riendeau  
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER l'inspecteur municipal de procéder à l'achat de signalisation pour un montant estimé à 1000 \$, montant prévu et disponible au budget 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Résolution 166-07-2017**

**8.5 TRAVERSE DE ZONE PIÉTONNE**

Sur la proposition de M. Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par M. Yves Guérette  
IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER une soumission pour le lignage d'une zone piétonnière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9.1 RAPPORT – RÉGIE DES DÉCHETS**

Le maire Alain Jobin donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

**9.2 RAPPORT – RÉGIE DE L'AQUEDUC**

Le Maire Alain Jobin donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie d'aqueduc Richelieu Centre.

Sortie de M. Yves Guérette 23h01  
Entrée de M. Yves Guérette 23h05

**Résolution numéro 167-07-2017**

**9.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LE RAYON DE PROTECTION**

Avis de motion est donné par M. Yves Guérette qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption un **Règlement sur le rayon de protection** entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la municipalité.

**10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**10.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

La directrice générale dépose le rapport du mois préparé par M. Raymond Lessard, inspecteur en bâtiments.

**Résolution numéro 168-07-2017**

**10.2 DÉROGATION MINEURE – 607 RANG SAINT-AMABLE**

CONSIDÉRANT: que la Ferme Rojoie, une exploitation agricole, a déposé une demande pour permettre l'installation d'un 2<sup>e</sup> bâtiment de type dôme avec toiture en matière plastique;

CONSIDÉRANT : qu'il a déjà un bâtiment de ce type sur le terrain.

CONSIDÉRANT : que le règlement de zonage de la municipalité ne permet qu'un seul bâtiment de ce type par exploitation agricole.

CONSIDÉRANT: que la Ferme Rojoie, à certaines périodes de l'année, se retrouve avec une disponibilité de biomasse plus rare.

CONSIDÉRANT que le 2<sup>e</sup> bâtiment servirait à l'entreposage de biomasse servant à alimenter le système de chauffage des poulaillers.

CONSIDÉRANT : la recommandation positive du CCU.

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. Yves Guérette  
Appuyée par M. Jean-Sébastien Savaria  
IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER une dérogation mineure à Ferme Rojoie pour permettre la construction d'un 2<sup>e</sup> bâtiment de type dôme avec toiture de toile sur le lot 2 706 950

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**Résolution numéro 169-07-2017**

**10.3 DÉROGATION MINEURE – 265 RANG MICHAUDVILLE – NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT INFÉRIEURES À LA NORME PRESCRITE**

CONSIDÉRANT : que la commission scolaire s'apprête à construire une nouvelle école primaire.

CONSIDÉRANT : que selon la superficie du bâtiment, il faudrait 49 cases de stationnement.

CONSIDÉRANT : que le projet déposé ne prévoit que 12 cases de stationnement.

CONSIDÉRANT : que le bâtiment est construit pour recevoir 4 classes primaires et qu'il n'y aura que très rarement plus d'une dizaine d'adultes.

CONSIDÉRANT : que le terrain de la bibliothèque municipale, contigu à celui de l'école, pourra accueillir des voitures pour le stationnement en cas de débordement.

CONSIDÉRANT : que le terrain qui serait utilisé pour 37 cases de plus



servira soit à des aires de jeux ou à des espaces verts pour les enfants.

CONSIDÉRANT : la recommandation positive du CCU.

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M. Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par M. Yves Guérette  
IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER une dérogation mineure à la commission scolaire pour permettre 12 cases de stationnement pour desservir la nouvelle école sur le lot 2 706 851

#### **10.4 ACHAT D'UN TERRAIN POUR FAIRE UN STATIONNEMENT**

Point reporté à une séance ultérieure.

##### **Résolution numéro 170-07-2017**

#### **10.5 MANDAT POUR L'INSTALLATION D'UNE FOSSE SEPTIQUE À LA CASERNE**

Sur la proposition de M. Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par M. Yves Guérette  
IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un mandat de gré à gré au Laboratoire de la Montérégie pour faire le plan pour la fosse septique à la Caserne, et de demander un permis au service d'urbanisme.

Montant disponible au poste incendie fosse septique 03 31000 442.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

##### **Résolution numéro 171-07-2017**

#### **10.6 DEMANDE D'APPUIE À LA CPTAQ – FERME AVICOLE LINOR SENC. REPRÉSENTÉE PAR NORMAND LEBLANC**

CONSIDÉRANT : que Monsieur Normand Leblanc représente la 3e génération d'agriculteur dans la municipalité de Saint-Barnabé Sud

CONSIDÉRANT: qu'il a comme projet de construire une résidence pour son garçon qui représente la relève agricole

CONSIDÉRANT : que pour ce faire, l'article 40 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec permet à un agriculteur de construire une résidence pour ses enfants.

CONSIDÉRANT : que le règlement de la municipalité autorise les habitations qui rencontrent les règles de l'article 40 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

CONSIDÉRANT : que les nouvelles normes établies pour le confort animal exigent la présence sur place de l'exploitant lors du transport des animaux.

CONSIDÉRANT : que les assurances exigent une personne sur place compte tenu de l'utilisation du chauffage de type biomasse.

EN CONSÉQUENCE,  
Sur la proposition de M Yves Guérette  
Appuyée par M. Marcel Riendeau  
IL EST RÉSOLU

D'appuyer la demande de Normand Leblanc, représentant de la Ferme Avicole Linor Senc., auprès de la CPATQ, pour la construction d'une résidence en vertu de l'article 40 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, sur le lot 2 706 811,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 11. LOISIRS ET CULTURE

### Résolution numéro 172-07-2017

#### 11.1 PROJET D'INTERNET AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Sur la proposition de M. Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par M. Yves Guérette  
IL EST RÉSOLU :

DE DONNER le mandat de gré à gré à Réseau Internet Maskoutain pour l'équipement et l'installation afin d'avoir un service interne au Centre multifonctionnel.

D'UTILISER le compte 02 13000 331 « Téléphonie et internet"

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

### Résolution numéro 173-07-2017

#### 11.2 MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT LOISIRS – LIGNAGE – PEINTURE - CORDAGE

Sur la proposition de M. Jean-Sébastien Savaria  
Appuyée par M. Yves Guérette  
IL EST RÉSOLU :

D'AUTOSISER la dépense pour le lignage des lignes de soccer, canette de peinture, des courroies de tennis, rouleau de corde pour un montant de 850.59 \$.

Le fournisseur est Distribution Sports Loisirs G.P. inc, et d'utiliser la réserve affectée loisirs pour la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 12. SUJETS DIVERS

- 12.1 Profil industriel de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud
- 12.2 Engagement de crédit
- 12.3 Date installation des radars – en commande 45 jours
- 12.4 Numéro civique – installation par inspecteur municipal en septembre 2017
- 12.5 Abattage de l'arbre – mandat a été donné sera fait sous peu
- 12.6 Message automatisé
- 12.7 Pancarte devant la bibliothèque
- 12.8 Appel d'urgence 911 – Appel pour la voirie 450-792-3030 poste 3
- 12.9 Nombre de pompiers pour une intervention
- 12.10 Bibliothèque
- 12.11 Pro-aménagement – discussion
- 12.12 Compte de taxes
- 12.13 Poste informatique Linda
- 12.14 Caméra station de pompage

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR.

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

### Résolution numéro 174-07-2017

#### 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller M. Marcel Riendeau, l'assemblée est levée à 23h59.

<i>(s) Alain Jobin</i>	<i>(s) Sylvie Gosselin</i>
<b>ALAIN JOBIN</b> Président d'assemblée Maire	<b>SYLVIE GOSSELIN, MBA</b> Secrétaire d'assemblée Directrice générale, secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 4 juillet 2017.

(s) Sylvie Gosselin

Sylvie Gosselin, MBA

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné Alain Jobin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(s) Alain Jobin

Alain Jobin, maire